

GUIDE DES COLLECTES



Ensemble, préservons l'environnement
et notre cadre de vie

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNE-S-LA-COCUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY



LE CALENDRIER

des collectes par secteurs

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) fournit gratuitement les bacs de collecte.

Pour cela, les usagers doivent contacter le numéro d'appel gratuit de GPSO : **0800 10 10 21**.

JOURS DE COLLECTE

BAC GRIS BAC JAUNE

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| ■ Le soir : | ■ Mercredi soir |
| Lundi, Vendredi | ■ Jeudi matin |
| ■ Le matin : | ■ Mercredi matin |
| Mardi, Vendredi | ■ Jeudi soir |
| ■ Le matin : | ■ Jeudi matin |
| Mardi, Samedi | ■ Jeudi matin |
| ■ Le soir : | ■ Mercredi matin |
| Mardi, Samedi | ■ Mardi soir, Samedi matin |
| ■ Le matin : | ■ Mercredi, Samedi |
| Mercredi, Vendredi, Samedi | ■ Lundi soir |
| Le matin : | ■ Mercredi, Vendredi, Samedi |
| Mercredi, Vendredi, Samedi | ■ Lundi, Jeudi, Samedi |

- | | |
|------------------|------------------|
| ■ Le soir : | ■ Mercredi soir |
| ■ Jeudi matin | ■ Jeudi matin |
| ■ Mercredi matin | ■ Mercredi matin |
| ■ Jeudi soir | ■ Jeudi soir |
| ■ Jeudi matin | ■ Jeudi matin |
| ■ Jeudi matin | ■ Mercredi matin |

COLLECTE PNEUMATIQUE

Bornes disponibles 24h/24

• • • COLLECTE EN EXTRÉMITÉ DE VOIE

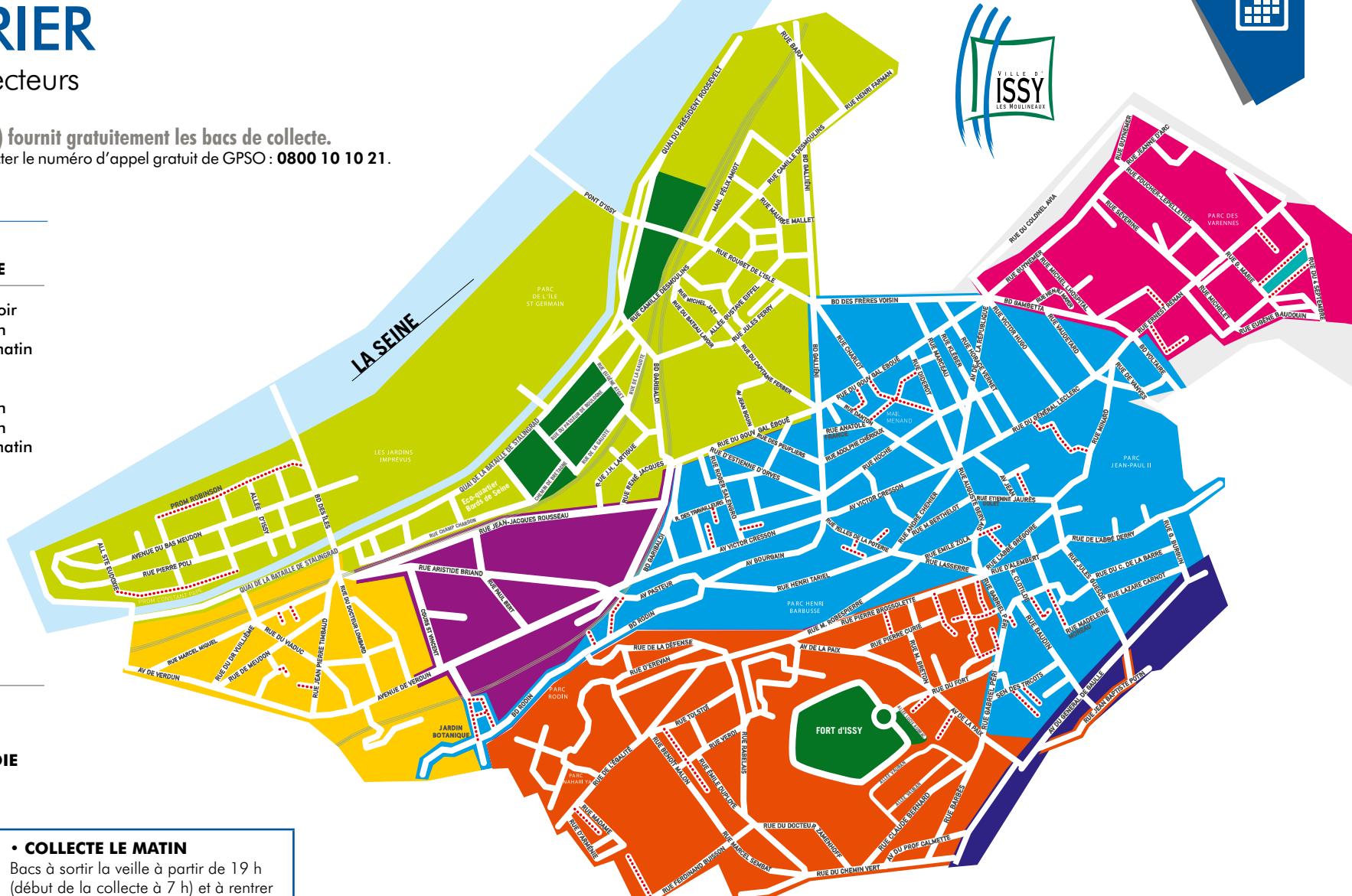
• COLLECTE LE SOIR

Bacs à sortir le jour de collecte à partir de 17 h 30 (début de collecte à 18 h) et à rentrer à la fin de la collecte ou le lendemain matin avant 8 h.

Il est rappelé que les sorties/entrées de bacs sont à la charge des résidents ou des gardiens d'immeubles.

• COLLECTE LE MATIN

Bacs à sortir la veille à partir de 19 h (début de la collecte à 7 h) et à rentrer à la fin de la collecte au plus tard à 13 h.



Merci de respecter les jours et horaires prévus.
Les collectes sont également assurées les jours fériés.

LE CALENDRIER

des collectes par secteurs



JOURS DE COLLECTE

ENCOMBRANTS

- 1^{er} mercredi du mois
- 2^{er} mercredi du mois
- 3^{er} mercredi du mois
- 4^{er} mercredi du mois
- 2^e jeudi du mois
- 3^e jeudi du mois
- 1^{er} vendredi du mois

Encombrants à déposer la veille à partir de 19 h sur le trottoir

•• COLLECTE EN EXTRÉMITÉ DE VOIE

Merci de respecter les jours et horaires prévus. Les collectes sont également assurées les jours fériés.



LES ENCOMBRANTS

Collecte des encombrants



GPSO collecte vos objets encombrants volumineux : meubles, matelas, ferraille, cycles... Consultez le calendrier de collecte page 4 pour connaître la date de passage dans votre quartier.

CONSIGNES :

- Respecter les jours de collecte des encombrants.
- Sortir les encombrants la veille après 19 h.
- Ne pas bloquer le trottoir et laisser un passage suffisant pour un piéton, une poussette ou un fauteuil roulant.
- Les dépôts sur les trottoirs sont interdits en dehors des jours de collecte sous peine d'amende.

En dehors des jours de collecte des encombrants, ceux-ci peuvent être déposés en déchèteries.



Déchets non acceptés par la collecte des encombrants



Les déchets suivants sont à déposer directement dans les déchèteries. Ils sont interdits sur la voie publique sous peine d'amende et non acceptés dans la collecte des encombrants et des déchets ménagers :

- Gravats.
- Déchets toxiques (batteries, peinture, solvants...).
- Pneus, huiles de vidange.
- DEEE - Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, téléviseur, matériel informatique...).
- Déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haie...).



LES DÉCHÈTERIES



Déchèterie fixe de Meudon et déchèteries mobiles

En déchèteries, sont acceptés tous types de déchets sauf les ordures ménagères. Pour les déchets verts, des sacs compostables sont mis à disposition à la déchèterie de Meudon, à déposer uniquement auprès de celle-ci et des déchèteries mobiles.

CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS :

Badge obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobiles.
Obtention sur demande via le formulaire en ligne : www.seineouest.fr/badge_decheterie.html.
Pendant le délai d'obtention, accès sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Systom au 01 40 13 17 00 ou par e-mail à : decheteries@systom-paris.fr, ou consulter : www.systom-paris.fr.

DÉCHÈTERIE FIXE DE MEUDON

📍 1, Rond-point des Bruyères, entre la route du Pavé des gardes, la RD.181 et la RN.118

⌚ Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30
Samedi de 9 h à 18 h 30
Dimanche de 9 h à 12 h 30

Pour les particuliers, ne sont pas autorisés les véhicules de type commercial ou d'une hauteur supérieure à 1,90 m, sauf autorisation spéciale obtenue auprès du Systom au 01 40 13 17 00. Volume de 2 m³ maximum par semaine.

3 DÉCHÈTERIES MOBILES

Services non assurés les jours fériés. Déchets toxiques non acceptés.

Déchèterie mobile de Vanves

📍 Contre-allée de la rue Jullien
⌚ 2^e et 4^e samedis du mois de 14 h à 18 h 30

Déchèterie mobile de Ville-d'Avray

📍 Parking des 2 Étangs
⌚ 4^e samedi du mois de 14 h à 18 h 30

Déchèterie fixe de Paris 15^e

Les isséens peuvent déposer tous types de déchets sauf les ordures ménagères à la déchèterie de Paris 15^e.
Déchets verts non acceptés.

📍 Sous l'échangeur du Quai d'Issy, boulevard périphérique (voie AD 15)

⌚ Tous les jours de 9 h 30 à 19 h. Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Conditions d'accès : présentation d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Le camion de collecte des déchets toxiques collecte les piles et accumulateurs, les huiles de vidange, les déchets de peinture, décapants et solvants, les produits phytosanitaires, les extincteurs, les radiographies...

- ⌚ 4^e jeudi du mois de 9 h à 12 h, au marché des Epinettes
 - ⌚ 1^{er} et 4^e samedis du mois de 9 h à 12 h, au marché Sainte-Lucie
 - ⌚ 2^e et 3^e jeudis du mois de 15 h 30 à 18 h 30, au marché Corentin Celton, passage Nicolas Stenon, à côté de La Poste
- Sauf jours fériés.**



CONDITIONS D'ACCÈS :

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les aiguilles, seringues, lames... doivent être rapportées auprès des pharmacies référencées comme points de collecte ou à la déchèterie fixe de Meudon. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants à couvercle vert permettant le stockage de ces déchets. Pour trouver le point de collecte le plus proche : www.dastri.fr



TEXTILES

Vieux vêtements, linge de maison ou d'ameublement, chaussures et articles de maroquinerie sont à déposer dans les conteneurs à textile ; jamais à côté. Pour trouver le point de collecte le plus proche :

www.seineouest.fr/textile.html

Grâce à votre geste, ils seront recyclés ou réutilisés.
7 kg/hab/an : c'est la quantité de textiles partant dans les ordures ménagères et ensuite à l'incinération !

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Gros électroménager ; petit électroménager (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur...), téléviseur, matériel informatique...

TROIS DISPOSITIFS :

- Récupération de l'appareil usagé par le commerçant lors de l'achat d'un nouveau modèle.
- Don des appareils encore en état de fonctionner.
- Dépot en déchèterie fixe ou mobile.

Pour éviter de produire un déchet, privilégiez la location de matériel dans le cas d'usages occasionnels.



LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Au Fort d'Issy et sur les bords de Seine

À DÉPOSER DANS LA BORNE JAUNE EN VRAC :

Emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, emballages et briques en carton, tous les papiers.

À DÉPOSER DANS LA BORNE GRISE :

Les déchets non recyclables (en vrac ou en sac). Sac de 30 litres max. au Fort d'Issy et 40 litres max. sur les bords de Seine.

GROS SACS

Si votre sac poubelle ne rentre pas dans la borne grise, ouvrez-le et versez son contenu dans la borne, puis votre sac vide en dernier. Merci de ne pas laisser votre sac au pied de la borne.

VERRE INTERDIT

Abrasif, le verre est interdit dans les bornes pneumatiques. Aspiré à 70 km/h, il abîmerait les parois du réseau, ce qui diminuerait la longévité de l'équipement. Carte des conteneurs à verre : www.seineouest.fr/verre.html

CARTONS D'EMBALLAGES

Gros cartons d'emballages à découper ou plier et ficeler avant de jeter dans les bornes jaunes. Les plier sans les ficeler ne suffit pas car ils se déplient à l'intérieur des conduites et les bouchent, empêchant le système de fonctionner correctement.

Pour les cartons de grande taille : attendre la collecte des encombrants ou se rendre en déchèterie.

Attention : le polystyrène n'est pas recyclable et n'est pas accepté avec les cartons.

En complément, deux caissons sont mis à disposition pour les cartons volumineux uniquement (à plier auparavant) : rue du fort ; et à côté du Temps des cerises.



La collecte des bornes

Au Fort, le camion assure deux collectes séparées. Il vient une première fois pour aspirer le contenu des bornes jaunes, le dépose au centre de traitement des déchets Isséane, puis revient une seconde fois pour aspirer le contenu des bornes grises. Sur les bords de Seine, le terminal de collecte directement relié à Isséane aspire alternativement les bornes jaunes, puis les bornes grises.



NOMBRE DE BORNES

Des réservoirs distincts de stockage se trouvent sous les bornes grises et jaunes. La multiplication des bornes permet une meilleure répartition des déchets dans les réservoirs pour un remplissage optimal.

PRÉCAUTIONS

Le système s'apparente à un vide-ordure. Si vous forcez pour faire rentrer vos déchets, le conduit sera bouché et vous devrez attendre le dépanneur.

SÉCURITÉ

La porte du hublot est suffisamment haute pour empêcher qu'un enfant puisse tomber accidentellement à l'intérieur.

RÉDUIRE ET VALORISER SES DÉCHETS

Un caddie peu générateur de déchets peut faire économiser jusqu'à 43€/personne/mois.



9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- | | | | | | |
|---|--|---|----------------------------------|---|---|
| 1 | Éviter les produits suremballés | 4 | Réduire les impressions | 7 | Cuisiner les restes |
| 2 | Utiliser des sacs réutilisables | 5 | Privilégier l'eau du robinet | 8 | Abandonner les produits à usage unique (vaisselle jetable, lingettes démaquillantes, rasoirs jetables...) |
| 3 | Poser un « stop pub » sur sa boîte aux lettres | 6 | Utiliser des piles rechargeables | 9 | Composter les déchets organiques |

Trier pour recycler,
c'est offrir une deuxième
vie aux déchets

2 pots de confiture = 1 bouteille en verre
8 canettes = 1 casserole
6 bouteilles d'eau = 1 ours en peluche
67 bouteilles d'eau = 1 couette pour 2 personnes



LE COMPOSTAGE

en appartement et en maison



390 kg de déchets ménagers en moyenne sont produits/habitant/an en France. La poubelle ordinaire contient près de 30 % de déchets organiques.

Leur compostage permettrait de réduire les déchets ménagers de **130 kg/habitant/an.**

Pour les maisons, des composteurs individuels sont mis à disposition gratuitement par GPSO. Demande par téléphone auprès du numéro d'appel gratuit **0 800 10 10 21** ou en ligne sur www.seineouest.fr (rubrique e-services).

Pour les projets de compostage collectif en immeuble, le maître composteur de GPSO délivre conseils et matériel gratuitement. Demande par e-mail à : gpsy@seineouest.fr

Pour les appartements, GPSO met à disposition gratuitement des lombricomposteurs. Informations sur : www.seineouest.fr/compostage.html

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE ET LES SANCTIONS

Consultez le règlement de collecte de GPSO. Il fixe les règles, conditions et modalités qui s'imposent à tout usager du service public de collecte des déchets : www.seineouest.fr/reglement_collecte.html

Le non-respect des modalités de collecte, les dépôts de déchets en dehors des jours et horaires indiqués dans le règlement et le fait de brûler des déchets verts sont interdits et passibles d'amendes.

À titre d'exemple, un dépôt sauvage peut donner lieu à une amende de 3^e classe d'un montant de 450 €.

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Retrouvez le détail du financement du service public de gestion des déchets ménagers en ligne : www.seineouest.fr/budget_dechets.html

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

GPSO assure la collecte des déchets des professionnels à hauteur de 3 000 litres/semaine/adresse. Au-delà de ce seuil de production, les professionnels doivent s'adresser au délégataire de collecte des déchets industriels et banals de GPSO ou au collecteur de leur choix.

www.seineouest.fr/dechets_des_professionnels.html

La déchèterie de Meudon accueille les professionnels du lundi au vendredi de 7 h à 12 h. Conditions d'accès : <http://www.systom-paris.fr/installations-et-projets/installations/meudon/decheterie.html>



Un doute, une question ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



LE MÉMO DU TRI

Chaque geste de tri compte



À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC JAUNE



- Emballages en métal
- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages et briques en carton, tous les papiers

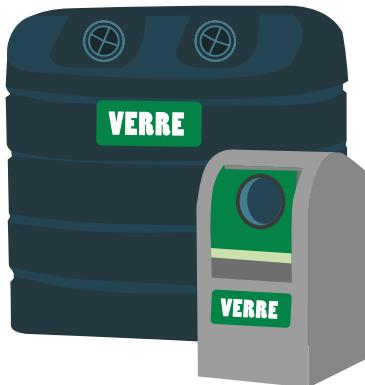


À JETER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

Pots de yaourt ou de crème, barquettes, sacs plastiques, restes de nourriture...



Bien triés, les emballages en verre se recyclent à l'infini



À VIDER, INUTILE DE LES LAVER

- Bouteilles, pots et bocaux en verre



Un conteneur à moins de 5 minutes de chez vous pour faciliter le tri

Pour trouver le conteneur le plus proche, consultez la carte en ligne:
www.seineouest.fr/verre.html